

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 185 SUR LE TERRITOIRE
DES MUNICIPALITÉS DE RIVIÈRE-DU-LOUP ET DE SAINT-ANTONIN**

VENEZ DONNER VOTRE OPINION LE 20 JUIN 2002

Québec, le 4 juin 2002 - La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. Donald Labrie, tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le projet du ministère des Transports de réaménager la route 185 sur le territoire des municipalités de Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin, le 20 juin 2002 à 19 heures, à l'Hôtel Levesque, 171, rue Fraser, Rivière-du-Loup.

Cette deuxième partie sera consacrée exclusivement à l'opinion du public et à l'audition des mémoires des citoyens et des groupes intéressés à donner leur avis à la commission.

La participation du public est essentielle

La participation du public est essentielle pour la commission. Cela permet d'entendre les arguments et les opinions du milieu avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre d'État aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau au plus tard le 21 septembre 2002.

Les modalités de présentation et de transmission des mémoires

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement de la séance publique, toute personne, groupe ou municipalité qui désire faire connaître son point de vue, soit par la présentation d'un mémoire ou par une intervention verbale, est invité à **s'inscrire préalablement**, en communiquant avec la coordonnatrice du secrétariat de la commission, M^{me} Danielle Dallaire, en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire qui sera présenté devra être transmis au BAPE, bien identifié au projet, **au plus tard le 17 juin 2002**, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec, G1R 6A6, à l'attention de **M^{me} Danielle Dallaire**.

COMMUNIQUÉ

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique doivent l'adresser à st-antonin@bape.gouv.qc.ca et une copie originale devra suivre par la poste. Ces mémoires seront diffusés dans le site Internet de la commission au www.bape.gouv.qc.ca/st-antonin, dès qu'ils seront rendus publics par cette dernière.

Documentation disponible

Tous les documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation aux endroits suivants :

- Municipalité de Saint-Antonin, 261, rue Principale ;
- Bibliothèque municipale de Saint-Antonin, 261, rue Principale ;
- Bibliothèque municipale Françoise-Bédard, 67, rue Du Rocher, Rivière-du-Loup ;
- Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, 1255, rue Saint-Denis ;
- Bureau du BAPE, 575, rue Saint-Amable, 2^e étage, Québec.

Les citoyens peuvent également consulter les transcriptions des séances de la première partie de l'audience publique ainsi que les documents qui ont été déposés en version électronique dans le site Internet de la commission.

Quelques conseils pour préparer un mémoire

Un mémoire est un outil de communication servant à exposer une opinion sur un sujet qui vous préoccupe. Il permet également de développer et de préciser les arguments qui soutiennent votre position.

Le contenu d'un mémoire comprend généralement : une courte présentation de l'auteur du mémoire ou de l'organisme qu'il représente, une brève explication de son intérêt par rapport au milieu touché, son opinion sur l'ensemble du projet, ses préoccupations suscitées par le projet et enfin, toutes les suggestions, les commentaires et les recommandations susceptibles d'éclairer la commission.

Une présentation verbale peut être développée de la même façon. Toute personne est libre de choisir la présentation qu'elle juge appropriée. Vous trouverez l'information à ce sujet ainsi que sur la procédure d'envoi de la version électronique des mémoires à la rubrique « Documents déposés » du site Internet de la commission.